

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE34037 – “ Haute-Lomme ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34037 – “ Haute-Lomme ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34037 – “ Haute-Lomme ” :

COMMUNE : LIBIN Div 1 Section B : parcelles 1406G, 1440, 1455C, 1455D, 1455F, 1473B, 1473D, 1504B, 1505M, 1526A, Section C : parcelles 1288, 1313, 1314, 1466A, Div 3 Section A : parcelles 1483G2, 1483H2, 1521F

COMMUNE : LIBRAMONT-CHEVIGNY Div 2 Section A : parcelles 150L, 1962W3, 1964E2, 1964F2, 19C, 205D, 2159V6, 218F, 218K, 2201D, 2202, 2206D, 220C, 2216D, 2230B, 2230D, 2235, 2236A, 2245D, 2246A, 2246B, 2246C, 236A, 2372H, 241R, 2520, 257A2, 298, 320, 321, 363A, 384M, 474P, 517D, 552C, 560C, 561A, 580A, Section B : parcelles 3G, 801V7, 801W7, 807B, 896B2, 896H2, Section C : parcelles 637A3, 637E, Div 5 Section A : parcelles 78E, 78F, 78G

COMMUNE : SAINT-HUBERT Div 2 Section D : parcelles 1301E, Div 4 Section B : parcelles 1275B, 1287C, 1711P

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34037 – “ Haute-Lomme ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN